

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 2 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Jean-Philippe MOULY, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Michèle GUIRAUD, Brigitte BILLOUX, Ernest DURAND, Christian BELAUT, Thierry VIALARD.

Excusés : Zalifaou BERNÈS

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Subventions exceptionnelles : Coopérative Scolaire

Monsieur le Maire présente une demande de la coopérative scolaire concernant le projet de danse des classes de Madame Blanc et Madame Castes « Danser, Dessiner Décrire à la maternelle » réunissant 43 élèves, en partenariat avec la Scène Nationale d'Albi et L'Adda du Tarn.

Ce projet prend en compte un spectacle, une formation pour les enseignants, des ateliers de pratique artistique et une présentation sur scène lors des rencontres départementales de danse à l'école.

Le cout de cette opération est de 1 180€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Coopérative Scolaire ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur Laurent Vandendriessche n'a pas pris part à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

Laurent VANDENDRIESSCHE



Le Secrétaire de Séance :

Michel Belaval

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Castres